

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 14	<b>Séance du 30 mars 2022 à 20 heures 30</b>
<b>Présents :</b> 10	L'an deux mille vingt-deux et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 26 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).
<b>Votants:</b> 13	<b>Sont présents:</b> Jean-Paul LABIT, Robert BOS, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Nathalie FILLLOL, Simon FOURNIER, Marie-Reine RIVIERE, Alain VERNHES <b>Représentés:</b> René CLUZEL par Jean-Paul LABIT, Muriel LAPIERRE par Pierre CARCENAC, Pascale SANHES par Robert BOS <b>Excusés:</b> Hubert QUENAULT <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Simon FOURNIER

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement 2021 - Budget Lotissement La Pépinière 3 - DE 2022 022**

- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABIT Jean-Paul**
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 38 135.32**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	38 135.32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>0</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>0</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>38 135.32</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>38 135.32</b>
Affectation obligatoire	0
Déficit résiduel à reporter	0
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0
Solde disponible affecté comme suit:	0
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	38 135.32
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	<b>0</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.  
Le Maire LABIT, Jean-Paul

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/03/2022 012-211202551-20220330-DE 2022_022-DE

